

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

ACQUISITION DE LA PARCELLE ES6 DIRECTEMENT AUPRÈS DE LA SAFER. APPROBATION

Séance du 29 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf septembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, M Mangon, Mme Vaccaro, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Bessière à M Hélaudais

Secrétaire de séance : M Stephen Apoux.

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 septembre 2021
Rendue exécutoire le : 1 octobre 2021
Publiée le : 1 octobre 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 29 septembre 2021

ACQUISITION DE LA PARCELLE ES6 DIRECTEMENT AUPRÈS DE LA SAFER. APPROBATION

M Jean-Luc Trichard, Adjoint au Maire délégué Urbanisme, aménagement et paysage, transports collectifs et forêts, présente le rapport suivant.

C'est dans le cadre de la convention de surveillance et d'intervention foncière souscrite avec la SAFER, que nous sommes informés du projet de vente de la parcelle cadastrée ES6 d'une surface de 9 447 m² dans le secteur de Caupian.

La commune de Saint-Médard-en-Jalles souhaite mener une politique de maîtrise foncière permettant une ouverture au public raisonnée de la forêt. De nombreux promeneurs fréquentent le massif forestier, principalement sur des secteurs privés, sans que cette fréquentation ne soit encadrée et/ou canalisée. Cette situation conduit à des conflits d'usages et rend délicate la gestion des risques notamment en matière d'incendie. Cette maîtrise foncière donnerait à la commune l'opportunité de faire découvrir les aménités forestières au grand public, tout en préservant les secteurs les plus sensibles.

Afin de permettre la préservation du corridor écologique de la jalle, l'acquisition de la parcelle ES6 permettrait de créer une zone tampon entre la forêt de production et la ripisylve.

C'est pourquoi nous sollicitons le dispositif de vente par substitution de la SAFER qui procédera à l'acquisition de ce bien au prix de 6 000,00 €.

La Ville s'engage à payer les frais de dossier à hauteur de 1 140,00 € TTC et à racheter le bien pour un montant total de 7 140,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la demande de vente par substitution par la SAFER de la parcelle ES6.

Approuve le paiement des frais de dossier pour un montant de 1 140,00 € TTC.

Approuve le rachat de la parcelle ES6 pour un montant 6 000,00 €.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la demande d'acquisition de ce bien et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Impute la dépense relative au paiement des frais de dossier sur les crédits de l'exercice 2022, article 6228, et la dépense relative au rachat de la parcelle ES6 sur les crédits de l'exercice 2022, article 2111.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 29 septembre 2021

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



ESR

Echelle : 1/5000
24/08/2021



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_126
Date de la décision :	2021-09-29 00:00:00+02
Objet :	ACQUISITION DE LA PARCELLE ES6 DIRECTEMENT AUPRÈS DE LA SAFER. APPROBATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.1 - Acquisitions
Identifiant unique :	033-213304496-20210929-DG21_126-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210929-DG21_126-DE-1-1_0.xml	text/xml	892
Nom original :		
DG21_126.pdf	application/pdf	1255227
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20210929-DG21_126-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1255227

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 octobre 2021 à 09h59min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 octobre 2021 à 09h59min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 octobre 2021 à 09h59min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 octobre 2021 à 10h04min57s	Reçu par le MI le 2021-10-01